

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Reponse-de-l-ASN-et-analyse-du>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Transparence de la sûreté nucléaire ? Peut mieux faire ! > **Réponse de l'ASN et analyse du Réseau "Sortir du nucléaire"**

19 octobre 2010

## Réponse de l'ASN et analyse du Réseau "Sortir du nucléaire"

Le Réseau "Sortir du nucléaire" a reçu de la part de l'ASN la réponse ci-dessous à sa lettre ouverte du 20 septembre 2010 concernant la fuite radioactive qui s'est produite à la centrale nucléaire de Fessenheim le 24 août 2010.



### L'analyse du Réseau "Sortir du nucléaire", au regard des informations transmises par l'ASN

Une fois de plus, l'incident du 24 août 2010 à Fessenheim relève d'une erreur commise lors d'une manoeuvre routinière. Voilà le mal principal dont souffre aujourd'hui la centrale de Fessenheim et l'industrie nucléaire française dans son ensemble : **une dérive de la culture de sûreté liée à un excès de confiance et une demande accrue de productivité**. Ce fonctionnement peut tenir en situation "normale". Mais à la faveur d'un incident grave, il est à craindre qu'un enchaînement catastrophique ne puisse se mettre en place...

EDF SA a affirmé dès le lendemain que l'incident n'a "conduit à aucune pollution". Cette affirmation relève finalement du mensonge pur et simple. Au moins, l'ASN a eu la relative honnêteté de prétendre qu'il n'y avait pas eu de "conséquence significative".

### Au sujet des éléments rejetés

Selon l'ASN : « la reconstitution a posteriori effectuée par l'exploitant montre que l'activité des effluents rejetés était de 105 Bq/m<sup>3</sup> et que le réservoir "0 TEG 003 BA" contenait du Xénon 133, 133m et 135. »

Les Xénon (133, 133m, 135) sont des produits de fission secondaire de l'Uranium 235 (via les Iodes). En particulier, le Xe135 se comporte comme un poison pour la réaction de fission (c'est un excellent absorbeur de neutrons) et son accumulation dans le réacteur ralentit, voire stoppe complètement la fission de l'U235. Il convient donc de le récupérer périodiquement : c'est une des fonctions des dispositifs de "recueil, traitement et rejet" dont parle la lettre de l'ASN. En gros, on récupère les gaz radioactifs produits par la centrale, puis on laisse décroître l'activité avant de rejeter ces gaz dans l'environnement. On peut noter que le Xénon 133 a une période de 5,4 jours, décroît en Cs133 stable, cependant que Xe135 a une période de 9,2 heures et décroît en Cs135 de période 2,3 millions d'années (donc faiblement radioactif). Un problème est que ce Césium semble bien être responsable de pas mal de maladies (cardiovasculaires en particulier) à la suite de l'accident de Chernobyl. **On notera de suite que les "effluents gazeux" rejetés par la centrale sont toujours radioactifs, même si leur activité est inférieure à la sacro-sainte "limite réglementaire".**

## Sur les conditions du rejet

---

Selon l'ASN, l'origine du rejet serait « *l'ouverture involontaire d'un robinet* ».

Il semble que c'est en vidangeant un des réservoirs que le rejet s'est opéré. Compte tenu de la faible activité de ces rejets (5.106 Bq), on peut penser qu'il s'agit d'un incident mineur, du point de vue de la pollution radioactive tout du moins. Compte-tenu du fait qu'il ne s'agit pas d'une rupture de barrière de sûreté et de l'impact faible sur l'environnement, il est "normal" (au sens INES) que cet incident n'ait pas été classé...

Dans le premier communiqué de l'ASN, il est écrit qu'il s'agit d'une opération de "*vidange d'un réservoir vers un autre*". Dans sa réponse à notre lettre, l'ASN invoque le rejet "*par le circuit de rejet prévu à cet effet*". Il semble bien qu'il ne s'agisse pas d'une vidange, mais bel et bien d'un rejet dans l'atmosphère effectué de façon prématurée : **"sans que la décroissance n'ait été contrôlée préalablement"**. Bien plus qu'une "manoeuvre inappropriée", il apparaît qu'il s'agit d'un non respect de procédure. L'ordre a-t-il été donné de rejeter les effluents sans analyse préalable, ou bien s'agit-il d'une initiative malheureuse d'un technicien (qui se serait trompé de vanne) ? En tout cas, cette question mérite d'être posée, et dans les deux cas **il s'agit d'une sérieuse entorse à la culture de sûreté** : ordre donné sans respect des procédures, ou mauvaise préparation à une manoeuvre routinière. Même si les conséquences ont été limitées, **il conviendrait de requalifier cet "événement" en "incident"** (même de niveau 0)...

## Questions en suspens

- 1- L'ASN nous précise que les instruments de contrôle à la cheminée d'évacuation ont enregistré une "augmentation de la radioactivité". Mais nous ne savons pas à quel niveau, comparé à l'activité "normale".
- 2- L'ASN "s'est assurée que les limites de rejets de la centrale nucléaire de Fessenheim n'ont pas été dépassées lors de cet événement". Compte tenu des vents, et de la courte durée de vie des Xénon 133 et 135, par quels moyens l'ASN a-t-elle pu avoir cette assurance ?
- 3- Le Xénon est un émetteur bêta, il conviendrait de savoir si le technicien a risqué de respirer des effluents radioactifs. A-t-il été contrôlé ?
- 4- L'opérateur "responsable" de la "manoeuvre inappropriée" était-il un employé d'EDF ou un prestataire ?
- 5- Quelle a été la durée de l'incident (entre la manoeuvre et sa découverte) ? A priori, 50 m3 ne sont pas relâchés en quelques secondes....
- 6- L'ASN évoque une "analyse a posteriori" faite par l'exploitant. On peut raisonnablement penser à un prélèvement d'échantillon dans le réservoir. A quel moment cette analyse a-t-elle été faite ? Est-on certain que la composition du contenu du réservoir n'avait pas évolué ?